



HAL
open science

Licence Activités physiques adaptées et santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Activités physiques adaptées et santé. 2010, Université des Antilles. hceres-02035391

HAL Id: hceres-02035391

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035391v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE
N° demande : S3100016760
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE

Appréciation générale :

La licence STAPS mention « Activités physiques adaptées et santé (APAS) » forme des professionnels de l'intervention utilisant les activités physiques et sportives (APS) dans le but de développer ou préserver la santé de publics majoritairement non scolaires (personnes âgées, personnes handicapées moteurs ou cérébraux, jeunes en réinsertion, etc.). L'acquisition des connaissances et compétences spécifiques au secteur de l'APAS se fait essentiellement en L3, c'est-à-dire à l'issue de 4 semestres formant un tronc commun avec les deux autres mentions (EM et ES), et donnant droit à la délivrance du DEUG STAPS.

L'architecture de formation de la licence STAPS-APAS est conforme aux objectifs de professionnalisation décrits en termes de compétences à maîtriser dans les fiches RNCP (DEUG STAPS et licence STAPS-APAS) validées par les branches professionnelles des métiers du sport et de l'animation. Le contenu pédagogique de la mention APAS se différencie aux semestres S5 et S6 (avec encore quelques enseignements communs avec la mention « Entraînement sportif »). Ce contenu est approprié en termes de connaissances fondamentales à acquérir et de compétences à maîtriser dans l'objectif professionnel principalement ciblé : l'intervention en APS auprès de certaines populations fragilisées.

Les étudiants licenciés en APAS accèdent aux emplois d'éducateurs physiques et sportifs dans les instituts médico-éducatifs, les instituts-établissements de soins, les établissements d'accueil des personnes âgées, les institutions en charge de la réinsertion sociale, etc. Ils ont également accès aux masters APAS en France métropolitaine ou en Europe, ou à la nouvelle mention du domaine Sciences et Technologies de l'UAG. La poursuite d'études vers le doctorat STAPS ou Sciences du Mouvement est possible.

S'appuyant sur un dispositif « d'Aide à la Réussite » clairement défini, l'abaissement du taux d'échec en L1, très élevé sur les quatre dernières années, demeurera un des objectifs majeurs.

Les points les plus forts :

1-	Une architecture avec un tronc commun jusqu'au S3 ; une modeste ouverture sur la spécialisation au S4 et une différenciation complète des parcours aux semestres 5 et 6. Cette architecture, classique en STAPS, assure l'obtention d'un DEUG STAPS ouvrant droit à la délivrance d'une carte professionnelle par la Préfecture.
2-	Des UE dites complémentaires formatées sur un modèle unique dans toutes les mentions de licence et proposant des enseignements constitutifs (EC) sur 3 à 5 semestres (outils informatiques et multimédia ; langues vivantes étrangères (anglais et/ou espagnol) ; Méthodologie documentaire et expression écrite et orale ; UE libres choisies dans une liste arrêtée par le CEVU. Certains EC sont conçus pour aboutir à une certification de compétences (C2i et CLES).
3-	Une formation répondant à une attente clairement identifiée dans les secteurs de la santé, et sanitaire et social pour la prévention primaire et/ou la réadaptation de patients et/ou l'intégration sociale (ex : projet de création dans les Antilles de 20 établissements publics pour les personnes âgées dépendantes, EPAD, dans les 5 ans) par les APS. Les contenus de formation des UE des semestres S5 et S6 dispensent des connaissances

	fondamentales relatives à la connaissance et la prise en charge de populations présentant des troubles fonctionnels et métaboliques, des troubles sensoriels et moteurs, des troubles du comportement et de la personnalité, de l'inadaptation sociale, des troubles liés au vieillissement. Des passerelles sont possibles pour les bacheliers +2 issus du secteur santé (biologie, médecine).
--	---

Les points les plus faibles :

1-	Un taux de réussite en licence particulièrement faible (ne dépassant pas 29% en L1 depuis 4 ans ; particulièrement bas pour le L3 mention APAS ces deux dernières années : 31 % et 50 %). Il en résulte des interrogations concernant l'efficacité du dispositif d'aide à la réussite déjà mis en place (tutorat d'accompagnement, groupe de mise à niveau en langue ; cours en ligne ; obligation de travail à la maison avec productions personnelles ; permanence enseignante pour conseil (2 h/semaine)).
----	---

2-	Les intervenants professionnels des secteurs privés, publics et associatifs, futurs employeurs des licenciés STAPS-APS font cruellement défaut dans l'équipe pédagogique de pilotage de la mention, mais aussi et surtout dans les enseignements. Le seul professionnel (kinésithérapeute) évoqué intervient dans le L3 APAS (dans l'UE « efficacité et déficiences physiques et physiologiques » du S5). Cette équipe est d'ailleurs circonscrite à l'UFR STAPS.
----	---

3-	Le ratio cours magistraux/travaux dirigés est trop élevé. Il serait plus pertinent de privilégier une transmission des savoirs et connaissances (surtout pratiques) majoritairement sous forme de TD et TP tant l'intervention auprès des populations présentant les 7 ou 8 grandes déficiences ou pathologies est spécifique. De façon anecdotique, le S5 ne permet l'obtention que de seulement 29 ECTS et non 30, ce qui ne permet pas d'obtenir 180 ECTS en 3 ans.
----	---

Recommandations :

<p>La principale recommandation est commune aux trois mentions demandées dans le domaine STAPS. L'architecture de formation étant strictement identique jusqu'au S3 (tronc commun), avec une modeste ouverture sur les trois mentions proposées au S4 et une vraie spécialisation en L3, il serait judicieux de ne proposer qu'une mention dans le domaine STAPS associée aux trois spécialités classiques (EM, ES, APAS).</p> <p>Le contenu pédagogique de la mention « Activités physiques adaptées et santé » en L3 aborde de manière homogène les 7-8 grandes catégories de déficiences et pathologies caractérisant les populations fragilisées. Un approfondissement (théorique et pratique) de celles dont la prévalence en Antilles-Guyane est élevée marquerait la spécificité et l'ancrage territorial de cette mention. L'architecture de formation devrait également inclure en S4 et S5 des EC centrés spécifiquement sur la construction d'un projet professionnel personnalisé (au-delà des stages et de leur suivi peu volumineux).</p> <p>Le pilotage de la licence et de la mention gagnerait en efficacité avec des indicateurs quantitatifs sur les effectifs étudiants (origine des bacheliers : technologiques et professionnels vs généraux ; taux d'abandon et/ou d'échec aux examens), et qualitatifs sur les enseignements (évaluation des UE et surtout des EC).</p> <p>Par ailleurs, la participation de professionnels du secteur d'application de l'APAS dans l'équipe pédagogique (par exemple issus des IME, EPAD, des ligues Handisport et Sport Adaptée, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.) devrait être fortement amplifiée, élargissant les compétences de l'équipe pédagogique (circonscrite à l'UFR STAPS de l'UAG). Ainsi, la plus forte implication des professionnels des secteurs de la santé, et sanitaire et social dans la formation en S5-S6, au moment de la construction du projet professionnel personnalisé de l'étudiant, serait une réelle plus-value. Ceci garantirait, outre</p>

une adéquation plus marquée entre la formation dispensée et les besoins réellement par le monde socio-économique, une employabilité des licenciés STAPS-APAS par la création d'un réseau de structures d'accueil des stages étudiants.

Enfin, à l'avenir, il conviendra de mieux renseigner le dossier quant aux données chiffrées et sur l'existence des TP, qui ne devraient pas être comptabilisés seulement pour les stages.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B